

« AUTEURS D'ESPACES »

APPEL À PROJETS 2017

La SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques lance un appel à projet national de soutien à la création et aux auteurs des Arts de l'espace public, avec cette année encore une ouverture vers la création interactive, en partenariat avec un collectif de festivals.

En 2017 : Chalon dans la rue, le Festival International de théâtre de rue d'Aurillac, La Rue est à Amiens / Fête dans la ville.

« Auteurs d'Espaces » c'est un dispositif qui aide les projets de dramaturgie dans l'espace public, y compris les projets de création interactive.

En 2016, 9 projets Auteurs d'Espaces ont été soutenus, dont 3 avec une dimension interactive.

Une création interactive est une œuvre qui répond aux critères suivants :

- Elle utilise une interface informatique programmée.
- D'une représentation à une autre, la forme de l'œuvre est modifiée par une interaction.
- L'interaction intervient entre l'environnement scénique et l'artiste, entre l'espace scénique et le public ou entre le spectacle vivant et d'autres médias. L'interactivité doit être présente dans l'œuvre représentée, pas dans la partie non visible du public.

L' OBJECTIF

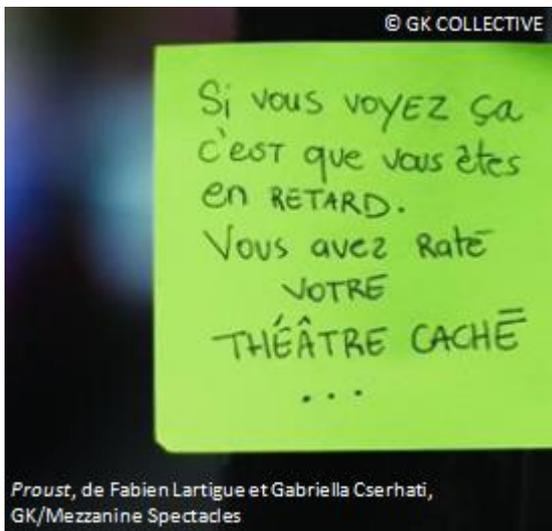
Il convient de présenter et mettre en lumière une sélection de spectacles d'auteurs des Arts de l'espace public, textuels ou non textuels, fixes ou déambulant, interactif ou non, qui affirment clairement leur raison d'être dans l'espace public.

Outre un soutien aux auteurs, ce dispositif a pour objectif de proposer une sélection de qualité, représentant la diversité de notre répertoire, aux publics et aux professionnels.

NB : La possibilité d'une diffusion supplémentaire dans un festival de la Nouvelle Aquitaine est à l'étude en partenariat avec plusieurs festivals et la Région Nouvelle Aquitaine.

Des précisions seront apportées début 2017.





LE DÉROULEMENT

La sélection des projets s'effectue lors d'une commission unique réunissant un comité de 7 artistes/auteurs de l'espace public, les directeurs de chaque festival. Tous ensemble, les membres du jury retiennent 8 à 9 projets.

LES MODALITÉS POUR CONCOURIR

Les spectacles doivent être des créations originales basées sur un travail d'écriture (textuelle ou non textuelle), comportant une véritable dramaturgie (tout type de scénographie et de distributions sont possibles).

Les candidats ne sont pas tenus d'être membres de la SACD lors de la candidature, mais sont impérativement tenus à le devenir en cas d'élection de leur projet !

Sont éligibles :

- des créations ayant vu le jour en 2016 - à la condition de ne pas avoir été présentées dans les festivals les plus importants et de ne pas avoir tourné plus d'une dizaine de fois,
- des œuvres en cours de création : les œuvres en cours d'écriture ou de montage doivent être totalement finalisées pour la mi-juin 2017 (première du spectacle possible à la mi-juin).

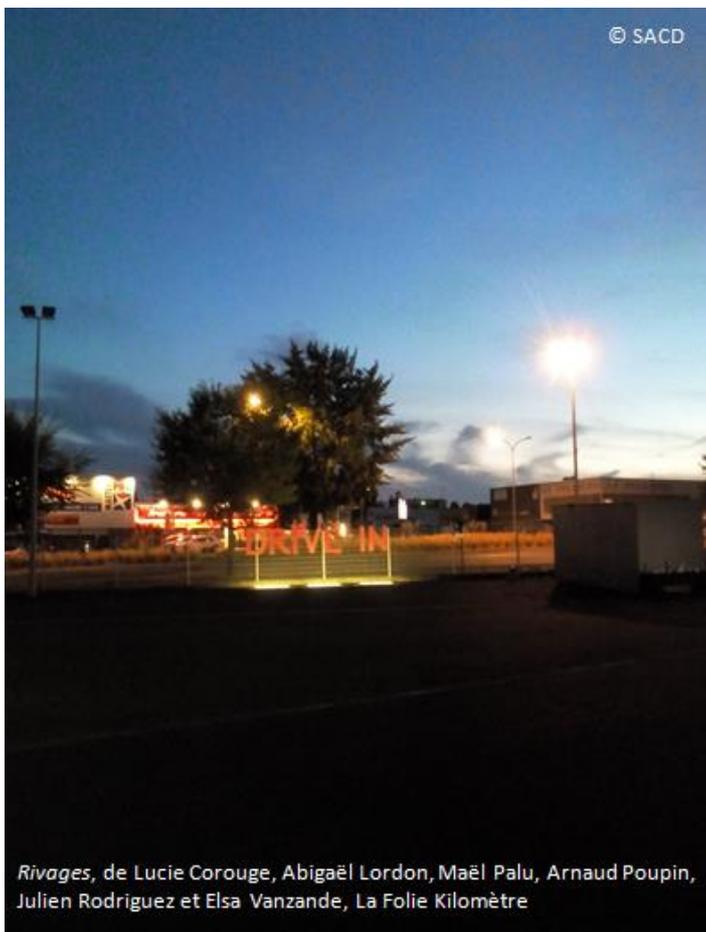
NB : Nous conseillons fortement aux compagnies lauréates d'avoir, si possible, testé en public leur création avant leur présentation dans l'un des trois festivals partenaires. Pas plus d'une dizaine de fois, naturellement, comme pour celles de 2016.



LES CONDITIONS

Versement de l'aide à la création :

La SACD offre une aide aux écritures et à la création de 5 000 à 7 000 euros (HT) selon les projets retenus. Une convention de partenariat, pour l'aide à la création d'une œuvre, sera établie avec la compagnie lauréate. L'aide sera versée en deux temps, la première partie à la signature de la convention de partenariat, le solde à la première date de représentation.



Programmation dans le festival :

Les compagnies lauréates seront programmées dans un des festivals partenaires de la SACD (en 2017 : soit dans le cadre du festival « La Rue est à Amiens / Fête dans la ville », soit à Chalon dans la rue, soit au Festival International de théâtre de rue d'Aurillac).

La SACD prend en charge les cachets des projets pour une représentation sur une base correspondante au montant des cachets des artistes et techniciens le jour de la représentation à hauteur de 185 euros bruts plus charges sociales (pour un maximum de quinze personnes par compagnie).

NB : les personnes chargées de diffusion et toutes les personnes non nécessaires aux représentations ne seront pas prises en charge.

L'autre, ou les autres, représentations seront prises en charge par le festival partenaire.

Le projet doit stipuler très précisément le nombre de personnes nécessaires à sa présentation. Tout dépassement restera à la charge de la compagnie.

Les structures partenaires prennent en charge, dans la même limite, les repas et défraiements, les fiches techniques et les transports pour les œuvres des compagnies qu'ils auront respectivement retenues dans le cadre de leurs orientations artistiques ainsi que le coût d'une représentation supplémentaire minimum.

NB : si votre projet nécessite un temps de résidence in situ, vous devez impérativement le préciser sur le portail en remplissant votre formulaire, en indiquant bien le nombre de jours et de personnes concernées. Toute résidence non signalée sera à la charge de la compagnie.

La SACD et les structures partenaires s'engagent à communiquer largement sur cette manifestation.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront impérativement déposées en ligne via le [portail des soutiens](#).

Pour présenter votre dossier, vous aurez besoin notamment des éléments suivants :

- un dossier artistique comprenant la présentation du projet, la note d'intention de l'auteur, le synopsis, l'historique de la compagnie, les cv de tous les participants, les partenaires du projet.
- éventuellement d'autres documents de présentation comme des éléments de texte ou storyboard, des extraits de presse etc.
- un calendrier avec la date (prévisionnelle ou certaine) et le lieu de la première
- un budget prévisionnel de production
- pour les documents audio et vidéo, indiquer le lien web

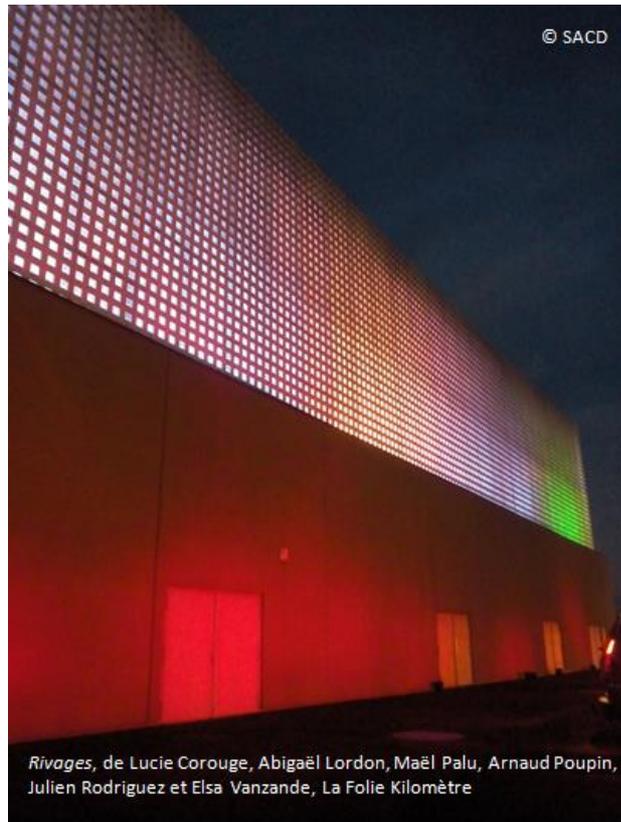
Date limite de dépôt des dossiers : 19 décembre 2017

ORGANISATION

Clémence Bouzitat et Julie Parrens-Dottel, Direction de la Promotion et des Actions Culturelles - SACD,
Frédéric Fort, Administrateur SACD Délégué aux Arts de la Rue,
Stéphane Piera, administrateur délégué à la création interactive.

LA COMMISSION DE SELECTION

Le jury (en cours de constitution) est présidé par Frédéric Fort et Stéphane Piera, et composé d'un comité d'auteurs des Arts de la Rue (tous membres de la SACD) et renouvelé en partie chaque année ainsi que des responsables des trois festivals partenaires associés : Festival « Chalon dans la rue », Festival International de Théâtre de rue d'Aurillac et Festival "La Rue est à Amiens".



LES RESULTATS

Le jury se réunira **fin janvier 2017**.

Les résultats seront annoncés **début février 2017** par mail et sur le [portail des soutiens](#).